

M. Winch: Une question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député vient de mettre en doute la motivation à l'origine non seulement des discours mais aussi du vote de certains députés. Un vote a eu lieu hier. Les membres de notre groupe n'ont pas tous voté comme un seul homme mais plutôt, monsieur l'Orateur, en tant que membres du NPDP ou en tant que membres de cette Chambre des communes, nous avons voté comme nous l'avons fait, d'après nos principes, nos convictions ou notre conscience. Et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, lorsque le député déclare que, du fait que certains députés ont voté d'une certaine façon, ils se sont mis du côté des meurtriers du Québec, je dis que c'est une honte. Il n'est pas permis de parler ainsi à la Chambre des communes. Non seulement ces paroles doivent être retirées immédiatement mais le Nouveau parti démocratique et tous les membres de la Chambre des communes ont le droit d'exiger des excuses ainsi qu'une rétractation.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence est d'accord avec l'argument essentiel invoqué par le député, si ce n'est avec l'ensemble de ce qu'il a dit. Permettez-moi à présent de donner lecture de l'article 35 du Règlement, c'est-à-dire la dernière partie de cet article:

Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Dans ces conditions, je crois devoir rappeler au député de Timmins (M. Roy) qu'il peut faire des commentaires sur la situation et sur les événements qui se sont produits, mais qu'il n'est pas autorisé à faire allusion au vote de la Chambre ou à des opinions émises par des députés. Je pense que s'il s'en tient à cela, il se conformera au Règlement de la Chambre. Quant à l'autre point, soulevé par le député de Vancouver-Est (M. Winch), concernant le retrait des remarques, j'ai la conviction que le député de Timmins ajoutera dans la suite de son discours quelques considérations qui satisferont le représentant de Vancouver-Est.

M. Winch: Je regrette, monsieur; je regrette vivement, mais vous devez comprendre que je dois encore me lever. Je ne veux pas d'explications sous forme d'autres déclarations. Je crois être justifié d'insister pour que l'honorable député retire ses paroles et désavoue ses insinuations et ses allégations.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je saisis parfaitement ce qu'a voulu dire l'honorable député de Vancouver-Est dans ses dernières remarques et je suis disposé à partager son avis. Je demanderai à l'honorable député de Timmins de supprimer cette partie de ses commentaires.

M. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je couperai volontiers toute partie de mes commentaires allant à l'encontre de n'importe quel article du Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Roy (Timmins): Si l'honorable représentant est satisfait, j'aimerais poursuivre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La parole est à l'honorable député de Timmins.

[M. Roy (Timmins).]

M. Roy (Timmins): Comme je le disais, monsieur l'Orateur, il n'est guère surprenant, n'est-ce pas, que ce parti n'ait jamais réussi à gagner les votes des électeurs québécois. Il n'a jamais compris le peuple québécois. Il ne s'en est jamais préoccupé et il est maintenant prêt à l'abandonner aux socialistes d'extrême gauche, aux anarchistes et aux maoïstes du FLQ. Il est clair que le désordre et le chaos promouvraient la cause socialiste au Québec. Ce parti compte sur ce genre de malchance, mais quel prix à payer pour le Canada à cause d'une politique à bon marché.

De plus, les gens de ce parti justifient ce geste ignoble sous couvert de la défense des libertés individuelles, eux qui ont si souvent refusé aux autres les droits et les libertés qu'ils réclament pour eux-mêmes, eux qui ont si souvent imposé aux autres leur morale, eux qui ont si souvent décidé d'eux-mêmes de ce qui était juste et de ce qui ne l'était pas, confondant leurs desseins diaboliques avec la justice. Témoin le mépris public de nos lois et de nos gouvernements que des membres de ce parti préconisent trop souvent. Témoin leur mépris de nos lois dans tant de confrontations ouvrières et de grèves. Témoin leur manque de pitié et de respect de l'être humain à l'égard des ouvriers qui n'appartiennent pas à leurs syndicats. Témoin leur persistance à critiquer les pays non socialistes et à approuver tacitement les dictatures socialistes. En fait, aux côtés de personnes aussi dépourvues de jugement que les Lévesque, les Chartrand, les Lemieux, les Laberge, les Pépin et leurs amis gauchistes et socialistes, chefs et membres par leur semence donnent naissance et assurent la puissance aux anarchistes, aux terroristes, aux maoïstes et aux assassins. Ce sont eux qui attisent le feu de la dissension et de la contestation qui sans cesse déforment la vérité, qui en se taisant donnent leur appui tacite à toutes sortes d'extrémismes, qui excusent la violence comme activité parfois nécessaire dans les différends ouvriers...

● (12.40 p.m.)

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Vous n'avez certes pas manqué de relever les commentaires du député de Timmins. Vous avez noté les allusions qu'il a faites au parti que j'ai l'honneur de représenter ici depuis 17 ans et, avant cela, 24 ans à l'assemblée législative de Colombie-Britannique.

Une voix: Il était temps que vous la quittiez.

M. Winch: Taisez-vous. Ses insinuations concernaient notre politique, nos principes et nos déclarations qu'il accuse d'être responsables de certains événements qui se sont déroulés dans ce pays.

M. Francis: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. On a déjà invoqué le Règlement. Si le député d'Ottawa-Ouest désire parler par la suite, il pourra le faire.

M. Winch: Les allégations faites à l'instant par le député ne sont pas de celles qu'on peut faire ici et je demande qu'il les retire.